

# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n° **2015-07-31-310-366** du **31/07/2015**

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)**

**Document réalisé le : 14/04/2017**

## 2. Adresse

MAILLE LEVANT D EN BAS

31430 CASTELNAU PICAMPEAU

## 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit**

oui

**non**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation**

oui

**non**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé**

oui

non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
 Mouvement de terrain  **Mvt terrain-Sécheresse**  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
 Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui

**non**

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui

non

## 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit**

oui

**non**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation**

oui

**non**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé**

oui

**non**

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui

**non**

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui

non

## 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**approuvé**

oui

**non**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

**prescrit**

oui

**non**

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

*(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque Industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRt

oui

**non**

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologique ont été réalisés

oui

non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
 zone 5  zone 4  zone 3  **zone 2**  zone 1

## 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui

non

## 8. Situation de l'immeuble au regard d'un secteur d'information sur les sols (potentiellement pollués)

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui

non

sans objet

aucun arrêté préfectoral n'est disponible à ce jour

## Pièces jointes

### 9. Localisation

Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

o Extrait du Zonage réglementaire PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 08/11/2013

## Parties concernées

**Vendeur** \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
**Acquéreur** \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

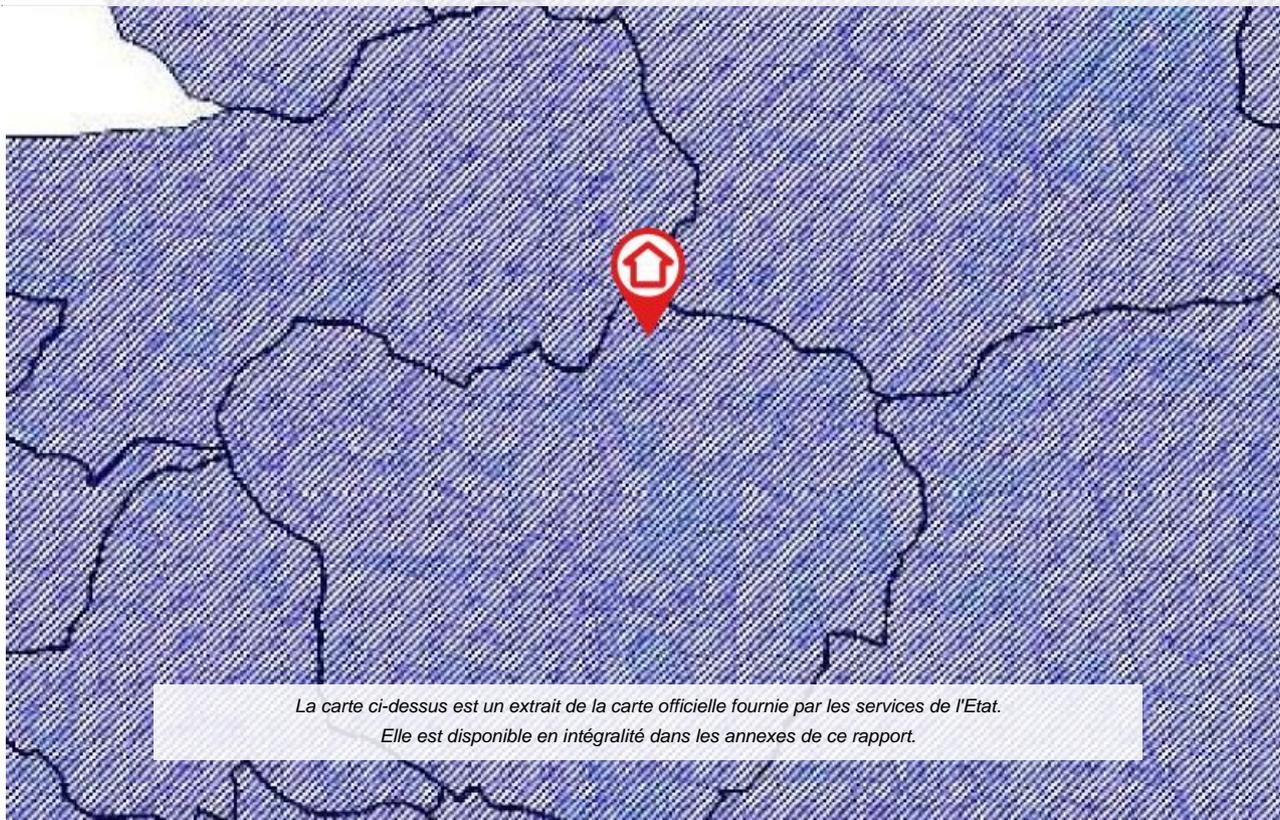
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

## Mouvement de terrain

PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le  
08/11/2013

## Exposé\*

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



*La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.*

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse - Tassements différentiels	01/04/2011	31/12/2011	09/11/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/06/2000	10/06/2000	01/08/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/07/1998	03/07/1998	13/11/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/01/1994	31/12/1997	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/10/1993	31/12/1993	14/02/1996	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1992	10/06/1994	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Toulouse - Haute-Garonne  
 Commune : Castelnau-Picampeau

**Adresse de l'immeuble :**  
 MAILLE LEVANT D EN BAS  
 31430 CASTELNAU PICAMPEAU  
 France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2015-07-31-310-366 du 31 juillet 2015
- > Règlement du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 08/11/2013
- > Note de présentation du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 08/11/2013

*Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERNMT.*

---

## Sommaire des annexes

- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse - Tassements différentiels, approuvé le 08/11/2013
  - Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*

DDT de la Haute-Garonne

Plan de Prévention des Risques Naturels

Mouvements différentiels de terrains liés  
au phénomène de retrait - gonflement  
des sols argileux

Département de la Haute-Garonne  
Territoire 8

Carte de zonage réglementaire

Légende

 Zone moyennement exposée

 Limites de communes



Échelle Numérique

1 / 30 000<sup>e</sup>



SOURCE: DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE  
Département de la Haute-Garonne des Risques Naturels  
Date: 25 juillet 2012

